



COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET
DU CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"

Communiqué de presse



Le COET-MOF et la SNMOF parlent d'une seule voix

Les bureaux du COET-MOF (organisateur des Expositions du Travail et du Concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France ») et de la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France (principale association regroupant des MOF en titre) se sont rencontrés le 15 mai 2018, pour échanger sur le mouvement d'insatisfaction déclenché par le groupe « 100 MOF en colère » sur Facebook à l'encontre du COET-MOF. Si le bureau du COET-MOF admet qu'il y ait pu avoir quelques incompréhensions dans la gestion du concours de la part de certaines classes, notamment sur la nomination des présidents, la relecture et la mise en conformité des sujets, il réaffirme qu'il est le garant de l'excellence qui reste le dénominateur commun à chaque étape de l'organisation du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » et qu'il doit veiller scrupuleusement à faire respecter des règles d'équités élémentaires. Le Président du COET-MOF, Christian Forestier, assume pleinement sa décision, prise en accord avec le président du jury général, d'interrompre les épreuves de sélection dans deux classes et il dénonce des contre-vérités préjudiciables aux lauréats et aux candidats. Tout le monde s'accorde à penser que cette polémique nuit gravement à l'image d'excellence du titre MOF qui doit être préservée.

Le système de contrôle mis en place pour le 26e concours a fait l'objet de nombreuses critiques, qui nécessiteront quelques ajustements pour les prochaines sessions. Le président du COET-MOF a toutefois tenu à rappeler - qu'« *il doit rendre des comptes et prouver que le concours diplômant respecte les trois valeurs fondatrices* » : **égalité des chances, équité et déontologie**. Certaines pratiques et habitudes qui ont pu avoir lieu par le passé ne sont plus aujourd'hui tolérables. Cependant, le président du COET-MOF reconnaît qu'il faudra revenir à des modalités d'élaboration des sujets et des grilles d'évaluation plus collectives, d'une part en mobilisant davantage les membres des commissions de choix de sujet, et d'autre part par plus d'implication et un meilleur accompagnement des branches professionnelles qui ont vocation à être force de proposition dans l'élaboration des référentiels métiers et l'identification d'experts métiers utiles aux jurys de classe.

Le processus de validation des référentiels du concours sera revu à la prochaine session.

Le président de la SNMOF a réaffirmé toute l'importance de maintenir la présence des professionnels au sein de ces commissions, et est prête à accompagner le processus qui sera réaffirmé sur ce point pour le 27e concours. Le président du COET-MOF tient à souligner que le 26e concours a été un concours de transition vers plus de normalité et qu'à ce sujet, il demandera un audit courant 2019 pour démontrer la qualité du travail fourni sur la période 2013 à 2018 et les points d'amélioration.

Le Président de la SNMOF souhaite que toutes les décisions propres à ramener la sérénité dans le déroulement du 26^e concours soient prises au plus vite. Que chaque candidat, jury, président de classe puissent concourir dans les meilleures conditions possibles et dans le respect de la charte déontologique mise en place par le COET-MOF.

Le Président du COET-MOF est en mesure d'annoncer la future nomination de deux nouveaux présidents de jury de classe dans les deux classes où les épreuves de sélection avaient été interrompues et donc une reprise rapide du concours dans ces deux classes.

Au terme de l'échange entre leurs deux bureaux, le Président de la SNMOF, Jean François Girardin et le Président du COET-MOF, Christian Forestier, se proposent de créer un comité d'éthique où seront représentés de façon équilibrée, leurs deux bureaux, garants du respect des valeurs d'excellence du titre « Un des Meilleurs Ouvriers de France »

Des engagements sont pris en commun pour garantir la valeur exceptionnelle du titre « Un des meilleurs ouvriers de France ».

Le président du COET-MOF et celui de la SNMOF prennent les engagements suivants :

- * conserver l'indépendance de deux entités COET-MOF et SNMOF dans un respect mutuel
- * respecter et faire respecter les trois valeurs fondatrices du concours diplômant ;
- * travailler ensemble sur la définition d'une « charte éthique » qui permettra à chaque lauréat(e)s et membres des jurys du concours de mieux apprécier les engagements liés au déroulement du Concours-diplôme « Un des Meilleurs Ouvriers de France ».

Les deux présidents rappellent l'importance de ces échanges, et proposent de se rencontrer régulièrement et à chaque fois que l'actualité le demandera pour soutenir l'excellence professionnelle des savoir-faire dans les métiers.

Conjointement à Paris le 1^{er} juin 2018

Christian Forestier



Pt du COET-MOF

Jean-François Girardin



Pt de la SNMOF